

PROGRAMME

I. LE CADRE JURIDIQUE DU RECOURS AUX TRAVAILLEURS INDEPENDANTS ET A LA SOUS-TRAITANCE

Les différentes formes de relations contractuelles
Le régime juridique applicable
Le rôle du donneur d'ordre et l'obligation de vigilance

II. LES CRITERES DE REQUALIFICATION EN CONTRAT DE TRAVAIL ET LES SITUATIONS A RISQUES

Le lien de subordination
L'intégration dans un service organisé
La sous-traitance en cascade
Le prêt de main d'œuvre et le marchandage

III. LES RESPONSABILITES ET LES RISQUES POUR L'ENTREPRISE

Le travail dissimulé
Les redressements URSSAF
Les sanctions pénales
Les risques prud'homaux et les impacts sur la responsabilité de l'entreprise et ses dirigeants

IV. NOTRE BOITE A OUTILS POUR SECURISER VOS PRATIQUES

L'identification des situations sensibles
La structuration des relations contractuelles
La mise en place de processus conformes

PRÉREQUIS/NIVEAU	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	MÉTHODE PÉDAGOGIQUE
Prérequis Aucun	Connaître les règles légales en matière de sous-traitance et de recours à des travailleurs indépendants	Tour de table / Exposé
Niveau Perfectionnement des connaissances en droit social	Connaître les réflexes à adopter lors de la conclusion et au cours de l'exécution de la sous-traitance Appréhender les risques de requalification de la relation de travail et les situations à risques	Échanges interactifs Remise d'un support pédagogique

Evaluation des objectifs de la formation

Quizz d'auto-positionnement
Avant/Après

Animateurs

Julia LAUROUA et Michel DUHAUT
Avocats expérimentés en droit social
DUHAUT AVOCATS

Date

19 Mars 2026 de 9h00 à 12h30

Lieu

En visioconférence

Tarifs

350€ HT par participant la demi-journée en visioconférence

300€ HT par participant pour toute inscription enregistrée jusqu'au 20 février 2026

Document délivré en fin de formation :

Remise d'une attestation de formation attestant l'acquisition des compétences attendues.

Evaluation des connaissances acquises : Quizz

Modalités d'accès handicap

Si la formation se déroule dans les locaux mis à disposition par DUHAUT AVOCATS, elle pourra être rendue accessible aux personnes en situation de handicap. DUHAUT AVOCATS prendra les dispositions en amont de la formation et en concertation avec l'entreprise et le stagiaire afin d'adapter les modalités pédagogiques.